

Projet éolien de Saint-Pierremont

Lettre d'info #6 - Avril 2025

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous partager les avancées du projet éolien de Saint-Pierremont depuis la dernière lettre d'information distribuée en janvier 2024.

Suite au dépôt du dossier auprès de la Préfecture en août 2022, une demande de compléments avait été formulée par l'administration sur le volet paysager, ainsi que les accès et le raccordement. Les compléments ont donc été ajoutés au dossier avec des photomontages complémentaires qui vous ont été présentés lors de la dernière lettre d'information. Le dossier est toujours en cours d'examen de la part de l'administration.

Le projet de 4 éoliennes va prochainement entrer en phase d'enquête publique durant laquelle vous pourrez formuler un avis sur le projet. Dès que nous en saurons plus, nous vous communiquerons les dates dans une prochaine lettre.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette nouvelle étape clé du projet éolien de Saint-Pierremont !

Suivez l'actualité du projet sur le site internet dédié :

<https://saint-pierremont.projet-eolien.com/>



Juliette Degrave

Cheffe de projet chez RWE
juliette.degrave@rwe.com



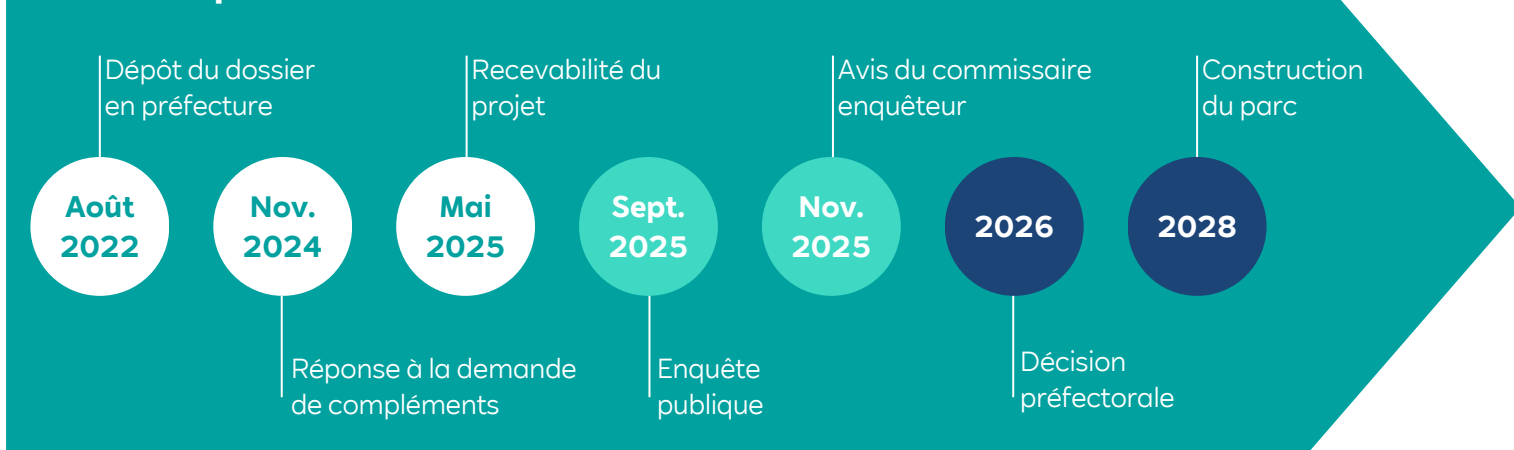
Hélié De Saint-Laurent

Chef de projets chez Enertrag
helie.desaintlaurent@enertrag.com

ACTUALITÉ : L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE A ÉTÉ SAISIE

Suite au dépôt des compléments, l'autorité environnementale a été saisie et devra rendre un avis sur le projet dans les deux mois. Par la suite, une enquête publique aura lieu. C'est une phase importante d'un projet éolien : elle durera 1 mois et permettra à chacun de consulter l'intégralité du dossier en mairie ou en ligne et de donner son avis sur le projet. Elle sera conduite par un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

Calendrier prévisionnel :



Rappel de l'implantation retenue

PROJET EOLIEN DE SAINT-PIERREMONT



Questions-réponses sur l'éolien

Les éoliennes ont-elles un impact sur la biodiversité ?

Les impacts sur l'environnement sont spécifiques à chaque parc éolien en fonction des milieux naturels et des paysages dans lesquels ils se trouvent. C'est pourquoi chaque projet éolien fait l'objet d'une étude environnementale approfondie : elle consiste à recenser l'ensemble des espèces et habitats présents sur site et à évaluer les impacts "bruts" du projet sur la biodiversité. Ensuite, des mesures pour éviter et réduire ces impacts sont proposées pour que, in fine, le projet ait un impact résiduel faible voire nul. Des contrôles sont réalisés une fois le parc en activité et des ajustements sont réalisés si un impact trop fort est constaté.



Pourquoi les éoliennes sont parfois arrêtées ?

Les éoliennes fonctionnent 85% du temps mais il existe plusieurs raisons au fait qu'elles puissent être arrêtées en présence de vent. La vitesse du vent peut être trop faible et donc insuffisante au démarrage des éoliennes. Au contraire, lorsque le vent est trop fort, les éoliennes sont automatiquement stoppées pour la sécurité.

Un autre cas peut être l'intervention des techniciens de maintenance qui arrêtent les éoliennes ponctuellement pour travailler. Enfin, les éoliennes peuvent être arrêtées afin de respecter la réglementation acoustique ou de supprimer les impacts potentiels sur l'avifaune et/ou les chauves-souris, c'est ce qu'on appelle le bridage.

Que se passe-t-il à la fin de vie d'un parc éolien ?

Un parc éolien est en service entre 25 et 30 ans. À la fin de sa vie, le parc éolien peut soit être démantelé soit renouvelé. Le démantèlement consiste à retirer les éoliennes et la fondation en béton qui seront ensuite recyclés. Quant au renouvellement, il permet de remplacer les machines par des plus récentes. Dans ce cas, de nouvelles études sont alors réalisées afin de constituer un dossier d'Autorisation Environnementale qui sera à nouveau examiné par les services de l'État.